

DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNEDOMAINE :

Finances Locales

SOUS DOMAINE :

Marché Public

OBJET :Création d'un Marché
Public pour l'achat de
bacs roulants tri/
ordures ménagèresLe nombre de
conseillers en service
est de 40

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :

30 mars 2021

Affichage en date
du :

30 mars 2021

Date du comité
syndical :

7 avril 2021

Délibération n°
2021014

Séance du Comité Syndical du 7 avril 2021 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt et un et les dix-sept mars à dix-huit heures

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois,

Légalement convoqué s'est rassemblé à la Maison des associations
1 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 11400 Castelnaudary.

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER.

Présents :ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, ASENSIO Brice, BACHARAN Max,
BOUSQUET Sébastien, BRUNEL Christophe, CAU Marie-Paule, COSTE Gilbert,
DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER Jean-Marc, FABRE
Jocelyne, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc, LAMARQUE Gérard,
OURLIAC Christian, OURLIAC Jean-François, PECH Bernard, QUAGLIERI
Jean-Pierre, PEYRAS Benjamin, PRADEL Christophe, ROSALIE Eric,Absents remplacés :Absents excusés :AVERSENG Jean-Luc, ALRIC Didier, BATIGNE Robert, BAURES Jean-Louis,
CAZENAVE Serge, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FABRE Danielle FRONT
Gérard, LEMOINE Cédric, MAERTEN Didier PELISSIER Alain, PAINCO Paul,
PUJOL Michel, POUSSIER Grégory, VIDAL Pierre, VIOLA André, PASSEMAR
Aurélien, SOLER Floréal.Secrétaire de séance :

FABRE Jocelyne

Monsieur le Président expose, afin de finaliser la mise en place du nouveau mode de collecte, l'achat de bacs roulants supplémentaires s'impose.
Cet achat représente un achat total de 400 bacs de regroupement pour un prix unitaire de 130 Euros ht/pièce soit un total de 62 400 Euros TTC.

Le Président demande l'autorisation de lancement du marché.

LE COMITE SYNDICAL

**Où l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré**

Voix pour : 22
Voix contre : 0
Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

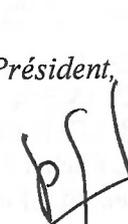
Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 8 avril 2021

Le Président,


Philippe GREFFIER

